

UN MOT EN PASSANT.

Pendant que nous y pensons et vu que l'on nous a fourni l'occasion d'y penser, nous devons répéter à qui ne s'en souvient pas, qu'il est un précepte qui dit "de rendre à César ce qui appartient à César." Ce précepte doit ce nous semble avoir son application dans le Journalisme tout autant qu'ailleurs, et voilà pourquoi nous le transcrivons encore une fois dans nos colonnes, dans l'espérance de le voir mis en pratique à l'avenir par qui de droit.

La Minerve de ce matin contient une longue lettre du Dr. Malhiot du comté de St. Maurice, dans laquelle elle autres choses, M. Malhiot dit que, lorsque nous avons dit, en rendant compte de l'Assemblée en faveur de M. Papineau, qu'il avait été proposé et résolu que le comté approuve toutes les vues émises par M. Papineau dans ses manifestes, nous étions irrégulièrement renseignés. Nous sommes bien aise que M. Malhiot rectifie cette erreur (si erreur il y a), et nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs. Mais nous sommes encore à savoir ce qu'il y a d'irrégulier dans l'information que nous avons reçue. Dans tous les cas, s'il y a quelque chose d'irrégulier, nous croyons que c'est plutôt chez celui qui mêle le mot de religion dans cette affaire politique.

Nous ne pouvons que concourir dans tout ce que dit notre confrère de la Minerve dans l'article suivant. Tout le monde en effet doit désirer que l'entrée du pays soit maintenue libre à tous ses enfants, quel qu'ait été leur conduite antérieure. Dix ans se sont écoulés, l'exil est assez long; la clémence du souverain doit se faire sentir aujourd'hui dans toute sa plénitude; l'amnistie doit être complète. Espérons que tel sera bientôt le cas.

ARRIVÉE DES EXILÉS.—Les cinq dernières victimes des derniers troubles viennent d'arriver à Montréal. Ces martyrs politiques ont enfin touché le sol de leur patrie après une absence de près de 10 ans. Ce sont MM. C. G. Bouc, Jos. Guinont, David Bourbonnais, J.-B. Trudel et Et. Languelec. Arrivés à Québec mardi sur le Cumalia, ils en sont partis sur le Charlevoix où le Capt. Ryan, avec sa générosité ordinaire, leur a offert un passage gratis. Nous avons eu le plaisir de recevoir leur visite ce matin, et nous sommes heureux d'annoncer qu'ils se portent tout bien. Ils ont quitté la colonie pénale le 10 janvier. Nous avons déjà dit que le nommé Marceau est resté à Sydney, où il est avantageusement établi, s'étant marié à une fille (une anglaise) qui lui a apporté une dote assez considérable.

Au milieu de la joie que nous cause l'arrivée de tous nos frères déportés dans une colonie pénale, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler qu'il existe encore plusieurs proscriptions qui gênent sur la terre étrangère, et qu'une amnistie générale ramènerait au sein de leur patrie. Il nous semble que ceux qui parlent d'agitation n'auraient pas dû oublier cette pénible circonstance! Espérons pourtant que la clémence royale s'étendra jusqu'à ceux qui sont privés du bonheur de revoir le sol natal et que cette amnistie ne se fera pas longtemps attendre.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

Hier a eu lieu la célébration de la fête nationale du Saint Jean-Baptiste. A sept heures et demie les membres de la Société étaient rendus aux endroits assignés pour la réunion des diverses sections de la Société; et à 8 heures, chacune des sections se rendait, bannière en tête, sur la Place d'Armes, lieu de la réunion pour toute la société. A huit heures et demie, la société allait prendre son président l'honorable M. Caron, et se rendait ensuite à l'église cathédrale de Québec. Les insignes, les drapeaux, les bannières, les haches d'armes, les lanthes, et autres ornements étaient placés en faisceaux, auprès de la balustrade du sanctuaire. L'officiant a été le révérend chapelain de St. Patrice, M. McMahon. Il faut remarquer que le révérend M. Proulx fut celui qui officia dans l'église irlandaise, le jour de la St. Patrice cette année même; le révérend Messire Casault, fut celui qui officia au même endroit l'année dernière. Nous aimons à faire remarquer cet échange de nationalités dans le service religieux les jours mêmes du chômage des fêtes nationales! car ce sont des indices de bonne entente et de fraternité. Les ministres de Dieu qui croisent ainsi leurs prières sur l'autel où s'accomplit le sacrifice auguste de l'amour, et qui prient réciproquement pour ceux qui ont des nationalités différentes, ne proclament-ils pas par le plus solennel des actes la fraternité et la charité envers tous et pour tous? Elle est belle et noble la religion qui inscrit toutes les nationalités sur le fronton de ses temples, et qui, dans son immutabilité, parle à chacun sa langue, et l'affection de sa terre natale! J. de Québec.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR, Je ne lis pas le Witness; je ne le connais qu'en surface que j'en vois sur les Mélanges: les traits saillants, que vous nous en donnez, peuvent faire juger du reste. Lorsque je l'entends crier au blasphème, à l'occasion des cérémonies du culte catholique, il me semble voir le grand-prêtre Caïphe se scandaliser des paroles et des actions de J. C. Il a blasphémé, dit-il, il est digne de mort. C'est sans doute à la même bonne foi que le témoin rétribué nous condamne de bouche, tandis que dans son cœur il n'y a que du dépit de nous voir attachés à l'ancienne religion, à la religion de dix-huit siècles, contre laquelle combat si maladroitement une secte de trois cents ans, qui est l'agonie. Et qu'importe à ce monsieur, si nous nous croyons obligés de confesser et d'honorer devant les hommes le Rédempteur du monde? Qu'a-t-il à y voir, si nous catholiques, éclairés par la parole même de J. C., le trouvons présent au St. Sacrement, tout aussi bien qu'au ciel? Est-ce à lui, sans mission aucune, de nous condamner de croire à ces paroles: ceci est mon corps, ceci est mon sang? Laissez, M. Witness, laissez le jugement à qui il appartient, à celui qui a été établi juge des vivants et des morts. Nous n'aurons qu'à lui dire: Seigneur nous avons cru à votre parole, en tous temps et en tous lieux; nous n'avons pu croire que vous ayez voulu nous tromper. Ce qui scandalise nos frères séparés au 19e siècle, a été cru dans tout le monde jusqu'au 16e siècle. Alors seulement une partie gangrenée du peuple chrétien s'est détachée de la masse, pour vivre au gré de ses passions: mais la grande majorité est restée fidèle aux croyances apostoliques. Nous nous croyons donc bien justifiés, et devant Dieu et devant les hommes, de faire aujourd'hui ce qu'on a fait de tout temps; en confessant et honorant d'une manière particulière la présence réelle de celui qui mérite d'être adoré et

honoré partout où il est; il n'y a pas là d'idolâtrie, puisque c'est lui-même que nous adorons, et non un signe ou une figure; pas plus qu'il n'y en a à saluer et honorer la Ste. Vierge au dessus de toutes les femmes, comme le fit par l'ordre de Dieu, l'ange Gabriel, qui n'était pas un idolâtre.

Ceci me rappelle un trait qui me fut raconté dans le tems. En 1829 deux chefs Sauvages furent députés à Londres pour des affaires locales. Introduits au bureau colonial, on leur demanda s'ils n'aimeraient pas à être de la religion réformée. Ils ne s'attendaient certes pas à une pareille question. Cependant le principal chef, qui était un homme de bon sens et bon catholique, répondit sans hésiter: "Religion réformée, dit-il; nous ignorions qu'on pût réformer ce que Dieu a fait, et qui doit être bien fait. Nous préférons notre religion qui n'a pas été réformée par les hommes; elle n'en doit être que meilleure." N'est-ce pas ici que l'on peut dire que ce qui a été caché aux faux sages du monde, a été révélé aux petits et aux simples. Laissons donc là le Witness avec sa science et ses beaux arguments, et restons simples dans notre foi, dans cette foi qui croit sans voir et sans ergoter. Puisque tous les protestants nous accordent que nous pouvons nous sauver dans le catholicisme, qu'ils nous laissent donc nous sauver tranquillement, sans nous troubler. Qu'avons nous besoin de plus? Qu'ils pensent à eux-mêmes; nous n'avons pas besoin de leur faux zèle. S. P. Q. R.

FAITS DIVERS.

L'OPINION DE LA PRESSE.—Le Québec Spectator se prononce dans le même sens que la Minerve et les Mélanges Religieux, à propos de l'intolérance du Witness et du Morning Courier.

FÊTE-DIEU.—Nous voyons par nos journaux de Québec que la procession de la Fête-Dieu y a eu lieu avec toute la pompe et la majesté accoutumées. Le St. Sacrement était porté par M. le Supérieur du séminaire de Québec.

DÉCOUVERTE.—Nous voyons par le Mercury de Québec que des ouvriers, prenant du sable ces jours derniers sur les bords de la Rivière St. Charles, ont mis ainsi à découvert deux cercueils, qu'on pense avoir été placés là il y a au moins 50 ans. On y a aussi trouvé quelques pièces d'or.

UN VIEILLARD.—Un nommé Lane vient de mourir à Buffalo à l'âge de 102 ans; il a vécu assez de temps, dit un journal, pour voir l'endroit où ne se trouvait par le passé que sa seule chaumière, se couvrir de 5000 maisons.

ASSAULT.—Lundi entre 8 et 9 heures P. M., un homme du nom de Labranche, pour une raison ou pour une autre, a été frappé rulement à la tête par un des hommes de police du canal de Lachine qui l'emmenait comme prisonnier. Sur déposition de trois magistrats, la police de la ville est allée arrêter cinq hommes de la police du canal, dont deux ont été relâchés depuis, et les trois autres ont donné caution pour comparaître aux prochaines sessions de la paix.

PROGRÈS.—Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que 15 des principaux citoyens de cette ville donnent avis qu'ils s'adresseront à la législature pour obtenir une charte, pour leur permettre d'établir un chemin de fer entre Montréal et Prescott. Nous applaudissons fort à cette entreprise; cela prouve que nous sommes (les Bas-Canadiens) amis du progrès, et que nous entendons ne plus demeurer en arrière des mouvements du siècle.

FAUX-MONNAYES.—M. E. Clarke, grand connétable du district de St. François, vient encore d'arrêter quatre individus, accusés d'être de faux monnayeurs. M. Clarke a saisi chez eux un certain nombre de pièces de monnaie contrefaites.

UN FILS DE GOUVERNEUR.—Le lieutenant Harvey, fils du gouverneur de N. E. a insulté dernièrement un M. Dickson, d'Halifax, et comme le lieutenant se gêne peu de faire ainsi des insultes, la populace d'Halifax a pris fait et cause pour M. Dickson et s'est mise à poursuivre le lieutenant qui s'est réfugié chez son père. Le gouverneur a promis à la foule que M. Dickson serait satisfait, et celui-ci a répondu que s'il ne l'était pas bientôt, il donnerait du fouet au fils de son excellence. C'est une esquisse de mœurs!

NAUFRAGES.—Durant la tempête de samedi dernier, deux vaisseaux ont fait côte à Kamouraska, où ils sont encore; personne n'a péri.

ARRIVAGE.—Il vient d'arriver à Québec un navire venant d'Oporto; il est chargé de vins et de sel.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.—Un de nos correspondants de Verchères nous écrit en date du 27 que M. Chiniqy a donné une retraite dans cette paroisse, et que ses efforts ont été couronnés de plus grand succès. Sur une population d'environ dix huit cents communicants, pas moins de 1764 se sont enrôlés sous la bannière de la tempérance, et ont promis de s'abstenir de toutes boissons enivrantes. C'est un nouvel exemple du bon sens de notre peuple, exemple qui bientôt sera celui de tout ce diocèse.

ST JEAN-BAPTISTE.—A la procession de la St. Jean-Baptiste à Québec, on voyait flotter dans les airs le drapeau français sous lequel les Canadiens ont combattu si courageusement à Carillon. Ce drapeau est sous la garde du Frère Louis, un des derniers membres de l'ordre des Récollets en Canada.

CHEMIN DE FER.—Il vient de se tenir une assemblée publique à Prescott à l'effet de considérer, s'il serait avantageux de construire un chemin de fer entre Prescott et Bytown; l'assemblée, qui était nombreuse, s'est prononcée pour l'affirmative.

MILLIONNAIRE.—L'hon. G. B. Upham qui vient de mourir à Claremont, New-Hampshire, a laissé une fortune de plus de \$900,000. On dit qu'il ne dépensait pas plus de \$400 à \$500 par année.

GROSSE ÎLE.—D'après les derniers rapports, l'état sanitaire de la Grosse-Île continuait comme durant les semaines précédentes.

COLONISATION.—On nous écrit de l'Assomption que le jour de la St. Jean Baptiste, il y a eu à l'Assomption, une nombreuse assemblée publique, présidée par S. G. Mgr. de Kingston, afin de s'organiser pour la colonisation des townships. Il nous est parvenu un semblable rapport pour la paroisse de St. Clément de Beauharnois, où M. Charland a présidé l'assemblée. Ce sont là des exemples à suivre!

LE LONG-SAULT.—Par le passé, on croyait que le Canal-Nord du Long-Sault n'était pas praticable. Mais le capitaine Maxwell vient de s'assurer du contraire, en y passant avec le steamer Gildersleave.

ÉLECTION.—M. A. McFarlane a été élu en place de M. Gibb conseiller de ville.

VAISSEAUX AMÉRICAINS.—Les 2 vaisseaux américains, qui descendent le fleuve, seront demain dans le port de Montréal.

MGR CHANCHE.—Mgr. Chanche, évêque de Natchez, s'est embarqué le 31 mai pour l'Europe à bord de l'Hiibernia.

CINCINNATI.—Le 11 courant, il y a eu à Cincinnati une confirmation; 365 personnes ont reçu ce sacrement; 8 étaient des convertis.

NOUVELLES DE MONTEVIDEO.—Il paraît qu'Orlève veut tout ou rien, et que Rosas en veut tout autant. Ils refusent l'intermédiaire de l'Angleterre et de la France.

YUCATAN.—On dit que plus de 10,000 personnes gagnent la capitale pour échapper aux indiens.

UNE BOURRURE.—Un sergent des volontaires romains vient de promettre de tuer avec son propre fusil, assez de soldats autrichiens, pour pouvoir avec leurs moustaches bourrer le coussin de la chair présidentielle du cercle populaire à Rome.

ÉTABLISSEMENTS DES TOWNSHIPS.—Nous apprenons que l'agent pour l'établissement des terres de la couronne, M. Arcand, part pour rencontrer les arpenteurs qui doivent tracer les chemins et les rangs des lots dans le territoire soumis à sa surveillance. Après qu'il aura puisé les informations nécessaires et ordonné les préparatifs indispensables, il donnera avis quand, par où et comment les colons pourront s'y transporter, et à quelles conditions ils obtiendront un billet de location. Mais qu'il soit bien entendu que ceux qui voudront s'y établir doivent se procurer à leurs frais les moyens de subsister tant que le produit de leurs terres sera insuffisant, le gouvernement n'ayant à sa disposition aucuns fonds pour cet objet. Nous pensons que l'association, formée pour favoriser ces établissements, ne pourrait mieux employer les deniers qui seront mis à sa disposition qu'en aidant ceux qui seront absolument dépourvus. C'est le plus grand moyen par lequel l'association puisse se rendre utile, le gouvernement s'étant chargé du reste. Minerve.

Fruits de la politique de M. L. J. Papineau.—La Minerve d'hier soir nous donne les détails de troubles causés dans le comté de St. Maurice par les quelques partisans de M. Papineau. Il paraît que M. Richer-Lafèche, le président de la fameuse assemblée du 16 juin, accompagné de gens, neveux, affidés, engagés, etc., s'est rendu un de ces jours passés à huit heures et demi du soir, chez des citoyens paisibles et inoffensifs, les a fait insulter et a été cause de rixes déplorables. La politique est au fond de tout cela. M. Richer a été arrêté et a donné caution de comparaître à la prochaine cour criminelle sur accusation d'émeute durant la nuit. Revue du 27.

ACCIDENTS.—Mardi dernier, un enfant âgé seulement de 16 mois, qu'on avait laissé seul, s'est noyé dans un fossé à la Côte des Neiges. La nuit dernière, un émigré du nom de Gillett, qui venait d'arriver, s'est noyé dans le bassin près du canal, en voulant débarquer du steamboat. Il portait sur lui une somme de £25 en or et une traite de £50, sur une maison de Montréal. Minerve du 30.

FRANCE.—M. Sénard, (député de la Seine Inférieure) a été nommé pour un mois président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Buchez.

Le décret pour prévenir "des rassemblements fédératifs" a été adopté, après une discussion orageuse, par 478 votans contre 82. Un grand nombre se sont abstenus.

La commission chargée d'examiner, s'il y avait lieu d'accorder l'autorisation demandée, pour poursuivre Louis Blanc à l'occasion de l'attentat du 15 mai, contre l'Assemblée nationale, avait décidé qu'il y avait lieu "d'autoriser les poursuites." M. Jules Favre avait été nommé rapporteur. L'Assemblée a rejeté cette proposition par 369 voix contre 331. A la suite de cette décision, MM. Bastide ministre des affaires étrangères, Jules Favre sous secrétaire d'état au même département, M. Portalis procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Landrin commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance, ont résigné leurs fonctions.

Le décret sur le divorce, ayant été rejeté par la commission, M. Crémieux, ministre de la justice a résigné. M. Bethmont a été nommé pour le remplacer.

La commission chargée de la rédaction de la constitution a adopté les résolutions suivantes:

- 1° La constitution politique de la France sera une république démocratique et indivisible.
2° Éducation gratuite pour le peuple, secours et protection aux travailleurs.
3° Une seule chambre législative, composée de 750 membres.
4° Le chef du gouvernement sera un président nommé par le peuple, pour 4 ans, non rééligible. Minerve.

LES INDIENS DE L'OUEST.—Un journal de Wisconsin annonce que 1,500 indiens se sont réunis en armes près de Wauka, dans le comté de Winnebago. Plusieurs familles se sont réfugiées à Rodendale.

ÉLECTION.—M. Seaton, du National Intelligencer, a été réélu maire de Washington: il a triomphé à une belle majorité de ses deux adversaires.

MURTRES A ST TAMMANY.—Il y a quelques jours un meurtre affreux a été commis à Covington par un esclave nommé Dick, appartenant à M. David Measles. Dick se battait à coups de poing avec un autre nègre, mais voyant qu'il avait affaire à un vigoureux adversaire, il s'arma d'un couteau. Un troisième esclave, nommé Ben, qui assistait au combat, s'approcha de Dick et lui dit que la partie ne serait plus égale, mais ce dernier, qui était au paroxysme de la fureur, lui porta pour toute réponse un coup de couteau au cou et l'étendit sans vie sur le terrain. Dick a été arrêté.

Dans une autre partie de la paroisse St. Tammany, M. Daniel Maghee a frappé mortellement d'un coup de poignard M. Gilbert Galleway, près de l'habitation de M. J. Letchworth. Le meurtrier n'était pas arrêté aux dernières dates.

Dans plusieurs localités où se trouvent des étangs appartenants à l'Etat, des individus allaient pêcher la nuit. La garde nationale a été convoquée pour y monter la garde. "Je trouve bien fâcheux, disait un brave homme, que l'on nous réunisse, pour empêcher l'action de la ligne."

Nous connaissons un brave homme qui n'a vu qu'une seule chose dans la révolution du 24 février, l'extinction probable de notre gaité nationale! Uniquement pour combattre les craintes de ce genre, nous vous livrons une ravissante annonce insérée dans la Presse du 5 mai présent mois. Lisez: "A louer, meublé, dans une maison bourgeoise, un joli logement composé d'un salon et d'une chambre à coucher. Cet appartement pourrait convenir à un malade ou à un membre de l'Assemblée constituante."

Parmi les curiosités que nous offre l'exhibition des candidats pour les élections du 4 juin, une des meilleures est, sans contredit, la candidature du citoyen de Richemont, d'au-Philip de France. Le citoyen Richemont, on le sait, prétend être le fils de Louis XVI, le prisonnier du Temple, échappé aux brutalités du condorner Simon. A ce titre, il a revendiqué plusieurs fois la couronne de France, déclarant tout-à-tour que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe n'étaient que des usurpateurs de sa légitimité.

EN VINGT-QUATRE HEURES, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. | L'Union, de Washington, du 20, publie une dépêche télégraphique, datée de la Nouvelle-Orléans le 19, contenant quelques nouvelles d'ailleurs assez indifférentes. Il résulterait de là que la ligne du télégraphe du Sud serait complètement terminée. Si le fait se confirme, d'ici à quelques jours New-York ne sera plus qu'à quelques heures de la Nouvelle-Orléans.

—Il y a des gens qui ont une singulière façon d'apprécier les événements politiques.

—En bien, Etienne, de nandions-nous à un garçon de café de nos amis, que pensez-vous de la république? Croyez-vous qu'elle se maintienne?

—C'est impossible, nous répondit le digne citoyen limonadier. Ordinairement nous vendons de 15 à 20 beefsteaks aux pommes d' dimanche dernier nous n'en avons vendu que cinq, dont deux au cresson. Vous concevez qu'un pareil régime ne peut pas durer longtemps.

—On lit dans le Constitutionnel: "On assure que Me Bethmont a accepté la défense de l'ex-général Courtais. Me J. Favre, dit-on, se chargerait de la défense de Barbès."

—A vant-hier, un vrai gamin de Paris passait en flâneur devant une des innombrables boutiques d'oranges et de citrons de la rue aux Fers. Tout-à-coup il s'arrête devant une manne de citrons et lit: Citrons à 1 sol, 2 sols, 4 sols et 5 sols.

—De quoi! de quoi!! Trois sols, quatre sols, un sol, pas de cela: égalité! dit-il en mêlant toute la marchandise. Tout cela à un sol!

DÉCÈS.

À Québec, le 26, après une courte maladie, dame Marguerite Delamar, veuve de feu M. Jean Gazzo.

A la Baie St. Paul, le 17, Etienne Rousseau, éc., capitaine de milice et Juge de Paix, à l'âge de 51 ans.

A St. Louis de Kamouraska, le 23, Thomas Horsman, éc., médecin, âgé de 93 ans.

AVIS.

On a besoin immédiatement à ce bureau d'une personne capable de traduire correctement l'anglais en français. Bureau des Mélanges Religieux, 30 juin 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcell.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnés aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, et autre animal de même taille: Un demi denier courant.
J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

INSURRECTION

UN INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de MAÎTRE-CHANTRE, désirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain. — Pour plus amples informations, s'adresser à l'évêché — hi. Montréal, 6 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la reconstruction de l'église actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église. St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

À VENDRE.

À VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Saugrain, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés des sous-construits.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.

Montréal, 11 mai 1848.

À VENDRE

À VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUX. Village St. Paul, 30 mars 1848.